



ARRETE DE CIRCULATION N° 24/2026

Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,
Vu les travaux de création d'un départ électrique pour le raccordement d'un C4 prod. Travaux,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et pour la sécurité de tous.

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera réglementée au droit des travaux au 05 rue de la plaine à partir du 18 mai 2026 et pour une durée de 60 jours.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : La circulation sera restreinte et réglementée par des feux tricolores.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30km/h et le dépassement sera interdit.

Article 5 : L'entreprise s'engage à laisser le chantier exempt de tout matériel ou gravat.

Article 6 : Les usagers se conformeront aux indications données par la société DS TRAVAUX, 27 rue d'Ennevelin à AVELIN, qui est chargée de prendre contact avec les riverains et de donner toutes les informations nécessaires.

Article 7 : Le Responsable de la société DS TRAVAUX, et la Gendarmerie de Phalempin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : Madame DI GIUSEPPE, chez DS TRAVAUX
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Phalempin
SDIS

Fait à CHEMY, le 04 mai 2026

David DUHAYON
Maire

